BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2015

LE P'TIT Bacillais

N°11

« Notre monde ne manque pas de merveilles, mais seulement du désir d'être émerveillé »

Gilbert Keith Chesterton

Le Mot *du Maire*

Bonjour à toutes et à tous

Les communes nouvelles et les écoles : 2 sujets très importants dans la vie d'une commune.

Lors de notre conseil du 6 mai dernier, nous avons énoncé les principes de base constitutifs d'une commune nouvelle :

- Regroupement de communes contigües,

- La commune nouvelle est une commune, c'est-à-dire une collectivité territoriale pleine et entière.

Nous devons préparer l'avenir. Maintenir et renforcer la capacité d'action des communes. Mutualiser les moyens. Assurer les projets d'investissements. Continuer à offrir des services à la population. Disposer d'une influence plus importante au sein de la communauté de communes.

Pour y parvenir, la charte « constitue le socle des principes fondateurs de la commune nouvelle

Cette charte permet :

- De formaliser le projet commun de territoire défini entre les élus, tout en conservant l'identité des communes fondatrices (communes déléguées),

- D'acter la gouvernance et l'organisation de la commune nouvelle, avec un maire, des adjoints et des maires délégués, un conseil municipal et éventuellement des conseils communaux…,

- De déterminer le rôle des communes déléguées, avec maintien d'une mairie annexe, gestion de certains équipements ou services,

- De mutualiser les services du personnel ou de mettre ceux-ci à disposition des communes déléguées.

Pour conclure sur ces communes nouvelles, le « mariage » ne se fera qu'entre communes totalement consentantes.

Le 2ème sujet concerne les écoles.

2014-2015 a vu la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec toutes ses contraintes. Pour continuer à bénéficier des aides de l'état (90€ par enfant scolarisés, soit plus de 8 000€ pour l'ensemble des enfants, nous avons dû mettre en place un P.E.D.T. (Projet Educatif Territorial) avec un comité de pilotage constitué d'élus, de personnel associatif et communautaire et de parents d'élèves. Ce comité assurera la gestion des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires).

Une réunion publique sur ces TAP et l'organisation scolaire a eu lieu le jeudi 18 juin à 20h30 à la salle des fêtes de Bacilly.

Je vous rappelle que l'ouverture de la 5ème classe à Bacilly n'aura duré qu'un an, et ce en raison d'une réduction des effectifs des enseignants (au niveau de la Manche) et diminution des élèves.

Je terminerai en vous rappelant que les travaux de sécurisation du bourg se mettront prochainement en route !

A très bientôt

Le Maire
Adolphe BAUGÉ

Mairie

Tél : 02.33.70.84.14
Fax : 02.33.70.80.49
Email : mairie.bacilly@orange.fr

Horaire d'ouverture de la Mairie :
Lundi : 16h00 - 19h00
Mercredi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi : 10h00 - 12h00

Permanences *des élus*

Lundi 17h00 à 19h00
Jacqueline FRANÇOIS
ou Marie-Claude LE TORREC

Mercredi 15h00 à 17h00
Adolphe BAUGÉ

Samedi 10h00 à 12h00
Eric QUINTON
ou Jean-Pierre MAINCENT

Principales décisions du Conseil Municipal

27/05/2014

- Acquisition d'une nouvelle tondeuse à gazon : *1289 euros ttc*

- Nous laissons ouvert et en accès libre le terrain multisports. *(Cela permet à chacun de venir y jouer dessus gratuitement, et permet aussi de traverser entre le bourg et la salle polyvalente par un accès sécurisé)*

9/07/2014

- Achat d'un souffleur a feuilles notamment pour aider à entretenir le cimetière.

25/08/2014

- Transports scolaires : 2 arrêts de bus pour les transports scolaires sont maintenus : le bourg et le Fougeray.

- Fin d'activité pour la boulangerie de Bacilly le 17/10/2014. On réfléchit à une solution.

- Le conseil veut mettre en place une convention de location du terrain de football envers le club de Sartilly/Jullouville. Des travaux de réfections des vestiaires sont envisagés.

- Etude en cours pour l'achat de tables et chaises pour la salle polyvalente.

- Devis signé pour l'achat et la pose de 3 fenêtres PVC Double vitrage et porte d'entrée pour l'école maternelle et la cantine : *3800 euros*

1/10/2014

- Dépôt de pain envisagé dans le bureau du maire. Ouverture le 20 octobre pour 6 mois. *(A ce jour 6/05/2015)*, le prêt du bureau du maire est renouvelé pour 6 mois.

17/12/2014

- Etude des chemins de Bacilly pour que l'office de tourisme de la Communauté de communes Avranches Mont St Michel (CCAMSM) établisse une carte des chemins pédestres situés sur la CCAMSM *(courant 2015/2016)* pour le tourisme.

- Suite à un entretien avec les services de la préfecture, il nous est demandé de faire des investissements modérés et en autofinancement.

28/01/2015

- Accord sur les travaux de sécurisation du bourg (début des travaux : 2ème semestre 2015). Maitrise d'œuvre : services du conseil général.

4/03/2015

- Vote des subventions pour les associations.

- Budget , choix des investissements : Sécurisation du bourg *(56000 euros)*, achat de tables et chaises *(15022 euros)*, 6 places de totem pour le cimetière *(5022 euros)*, véhicule utilitaire type Fiat scuddo pour remplacer le Renault express *(11300 euros)*, travaux dans la salle des fêtes (démolition de l'estrade, *10500 euros*), travaux de réfection du sol de la salle de classe des petites sections de maternelle *(4800 euros)*, fenêtres et porte de l'école maternelle *(3800 euros)*, point d'arrêt Manéo le Fougeray *(1125 euros par an sur 4 ans)*.

- Deux dossiers de demandes de subventions pour la sécurisation du bourg ont été déposés.

- Rappel du budget global de fonctionnement de la commune : *798 236.80 euros*.

8/04/2015

- Votes des 3 taxes : taxe d'habitation , taxe sur le foncier bâti et non bâti. Pas d'augmentation.

- Point d'arrêt Manéo village « les Landelles » : suite à une demande de parents d'élèves, le conseil général nous informe que la mise en place de cet arrêt scolaire aurait un coût d'environ 30 000 euros hors taxe à la charge de la commune. Dans ces conditions, la mairie ne peut se permettre de le financer.

- Les haies et talus communautaires seront entretenus 2 fois par an au lieu de 3 pour faire une économie financière de *2000 euros* par an hors taxe.

- Compte-rendu de la réunion organisée par la sous-préfecture sur les communes nouvelles.

- Terrain de foot : pas d'accord trouvé sur la convention de location avec Sartilly. Il est donc décidé de ne pas engager les travaux de réfections des vestiaires, et de récupérer ce terrain à la fin de la saison 2014/2015 (fin juin 2015).

- Suite à un accident de la circulation, le portail d'entrée et les poteaux ciment vont être réparés 2 ème semestre 2015. Cette entrée sera faite 5 m à l'intérieur de la propriété pour mettre en sécurité les agents et usagés lors de l'ouverture du portail (afin d'éviter le stationnement sur la route).

6/05/2015

- Présentation succincte de l'ONG TAPAMA par notre concitoyen et Président de l'ONG M. PRUDOR qui se propose de faire une présentation plus approfondie aux habitants dans la salle polyvalente *(date à définir)*

- Deux ajustements minimes au budget ont été faits suite à la réception de nouveaux devis et de nouvelles factures.
Afin de répondre à une demande du conseil départemental , établissement d'une « boucle » concernant les chemins pédestres *(carte jointe)*.

- Un travail devra être fait concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Etude en cours.

24/06/2015

Vote du conseil : mise à disposition une année supplémentaire du terrain de football de Bacilly pour le club ASJS de Sartilly, Jullouville

Toutes ces réunions de conseil ont été ponctuées d'informations diverses et variées concernant certaines décisions ou informations gouvernementales, de la communauté de communes, et de la commune, qui sont à votre disposition en mairie.

Les Salles Communales

Tarif des locations en vigueur en 2015		
Salle Polyvalente	***Commune***	***Hors commune***
Vin d'honneur	**60 €**	**80 €**
Repas	**160 €**	**230 €**
Spectacle	**160 €**	**230 €**
Bal	**350 €**	**450 €**
Couvert	**0.70 €**	**0.75 €**
Verre	**0.20 €**	**0.25 €**
Eau et assainissement	**6 € le m3**	
Electricité	**0.16 € le Kwh**	

Salle de Convivialité	***Commune***	***Hors commune***
Vin d'honneur	**40 €**	**50 €**

Salle de Convivialité	***Commune***	***Hors commune***
Vin d'honneur	**70 €**	**100 €**
Repas	**220 €**	**300 €**

RPI Bacilly - Vains

En cette fin d'année, les élèves du RPI préparent leur spectacle de fin d'année en s'initiant à la pratique d'instruments avec le musicien Erik Jourdan. Au programme chants, djembés et percussions. Le spectacle aura lieu le vendredi 26 juin à la salle des fêtes de Bacilly.

Histoire et sciences étaient le thème de l'année.

Fabrication de moulins, de châteaux, de fusées, de papier recyclé, semis de plantes… ont donc été au programme des classes.

Pour clore ces projets, les classes ont effectué des sorties en mai et juin :

- Musée de la poterie de Ger et spectacle de danse au théâtre d'Avranches pour les classes maternelles

- Parc du Puy du fou pour les CP/CE1/CE2

La classe de CM1CM2 au château de Serrant

La classe de CP CE1 au Puy du fou

- Musée des télécommunications et château de Serrant (à côté d'Angers) pour les CM1/CM2

Côté sport :

- 10 séances de natation pour les GS, CP, CE et CM de décembre à mars.

- Rencontres de course longue en mars pour les CE1/CE2 et CM1/CM2

- Rencontres de danse pour les maternelles, les CP et les CE en mai

- Rencontres d'orientation en juin pour les CM

- En mars, avril, mai les CM ont utilisé la salle Roger Lemoine d'Avranches pour faire du badminton.

Bonnes vacances

L'équipe enseignante du RPI Bacilly Vains

Calendrier scolaire 2015 - 2016

Rentrée scolaire des élèves
Mardi 1er septembre 2015

Vacances de Toussaint
Vendredi 16 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Vacances de Noël
Vendredi 18 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Vacances d'hiver
Vendredi 5 février 2016 au lundi 22 février 2016

Vacances de printemps
Vendredi 1er avril 2016 au lundi 18 avril 2016

Pont de l'ascension
Pas de classe le jeudi 5 mai et le vendredi 6mai

Début des vacances d'été
Mardi 5 juillet 2015

RAPPEL des numéros utiles du RPI

Ecole maternelle Bacilly + garderie : **02 33 70 87 38**

Ecole GS/CP Bacilly : **02 33 70 87 43**

Ecole de Vains : **02 33 70 93 20**

Cantine et garderie de Vains : **02 33 70 81 41**

Retrouvez-nous sur internet :
http://ecole.publique.bacilly-vains.over-blog.com/

Sécurisation du bourg

La sécurisation du bourg va bientôt devenir très concrète.

En effet, après de longues études et procédures, le projet a pris corps avec les différents acteurs de sa mise en œuvre :

- Mr le Maire et ses conseillers municipaux pour la connaissance des besoins de mise en sécurité de la circulation des véhicules motorisés, des vélos, des piétons et de nos écoliers ainsi que les besoins de stationnement et de délimitation des chaussées.

- Madame la Préfète et Mr le Trésorier Principal pour le budget à allouer en fonction de la capacité d'autofinancement de la commune.

Budget total : 56000 euros TTC
(non inclus, le coût de maîtrise d'oeuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage, soit 5% du montant H.T.)

Subvention de l'Etat : *Deux dossiers de demandes de subventions pour la sécurisation du bourg ont été déposés.*

Des panneaux d'entrée de bourg accueilleront les usagers et inciteront à ne pas dépasser la vitesse autorisée.

Les marquages au sol que vous avez déjà remarqués représentent les emplacements des écluses (voir photo), dont le rôle est de réguler le flux de circulation et faire ralentir les usagers.

D'autres marquages délimiteront les itinéraires des piétons et les emplacements de stationnement. Enfin, les délimitations des chaussées donneront un schéma plus clair pour que chacun circule plus aisément.

La date du début des travaux n'est pas encore précise à l'heure où nous imprimons nos petits journaux, mais l'achèvement des travaux devrait être effectif en 2015.

Tracé de l'écluse route du Vivier Manoir, en venant du Fougeray vers le centre bourg

Le Château de Chantore

Le saviez-vous ? Notre commune a la chance d'avoir un Château sur ses terres…

Bernard et Iñaki viennent de Paris et depuis longtemps ils recherchaient un Château pour monter ce projet.

Lorsqu'ils ont visité Chantore il y a 2 ans, un réel coup de cœur eut lieu.

Le Château a été restauré pendant 2 ans : plombier, électricien, maçon ont investi les lieux pour faire les travaux nécessaires. Une trentaine de fenêtres ont été changées, 660 m² de peinture et tentures ont été posés.

Le Château de Chantore construit par Mon Seigneur Chantore en 1780 est de style Louis XIII (très rare), avec des murs en brique et des jambages en pierre de granite.

Ces cinquante dernières années le Château appartenait à la famille Drouët de Montgermont et il a été très bien entretenu par ses anciens propriétaires.

Aujourd'hui Bernard Legal et Iñaki de Goiburu ont réinvesti les lieux depuis 2 ans pour en faire des chambres d'hôtes raffinées et haut de gamme.

Les parquets d'époque étaient sains et une chaudière à bois a été installée.

Bernard a suivi différentes formations pour être en mesure de faire un maximum de choses par eux-mêmes : tapisserie, dorure sur bois, peinture en décor, cuisine… Iñaki autodidacte a participé activement à la rénovation des différentes pièces.

« Lorsque nous pénétrons dans la propriété une longue allée nous laisse apercevoir ce Château imposant d'une couleur ocre rouge exceptionnelle, très vite nous sommes reçues sur le perron par nos hôtes et là le temps s'arrête, le souffle coupé nous faisons un bon en arrière de 200 ans. Le salon bleu nous attend, une musique douce d'ambiance donne une atmosphère feutrée à notre environnement, avec vue imprenable sur le parc et ses arbres somptueux (Cèdre du Liban, Séquoia géant…) ; la décoration de très bon goût se marie parfaitement au style de la bâtisse (ses objets recherchés depuis une quinzaine d'années pour monter cette collection d'exception). »

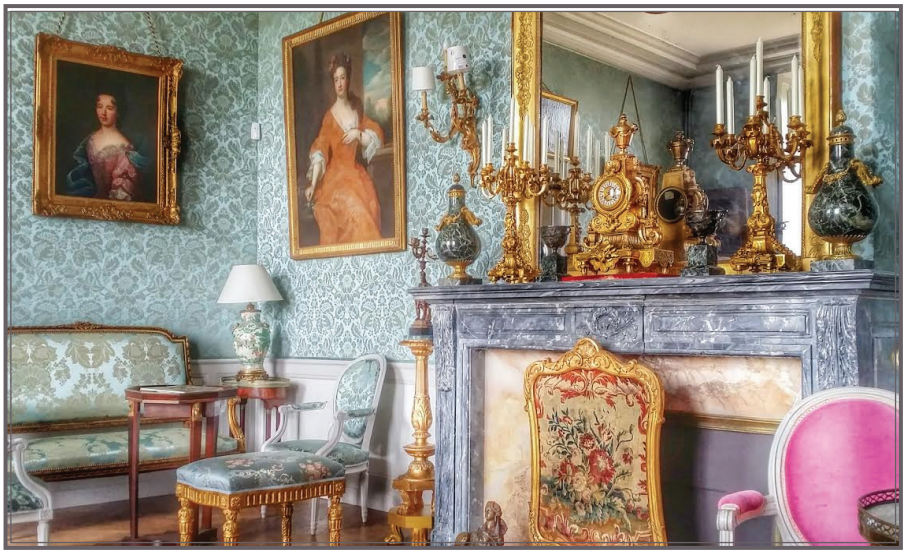

Les chambres d'hôtes du Château de Chantore feront bientôt table d'hôtes (prévision pour cet été) mais il faudra aller dormir au Château pour pouvoir s'y restaurer !!!

Information complémentaire sur ce lieu magique, 5 chambres, toutes avec une ambiance différente. C'est la seule chambre d'hôte de la Manche à avoir les 5 épis ; les langues parlées sont l'anglais, l'espagnol, l'italien et le portugais. Les chambres d'hôtes sont ouvertes depuis le week-end de Pâques.

N'hésitez pas à aller sur le site :
www.chateaudechantore.com

Le château se situe sur la route entre le carrefour des Portes et Champcey, mais il n'est pas visible de la route.

Chambres et Gîtes de Bacilly

Retrouvez les coordonnées des différentes chambres d'hôtes et gîtes de notre village.

Mme Danin
L'Ourserie – **1 gîte pour 6 personnes**

Mr Perrot
Gîte la Cochardière – **1 gîte pour 8 personnes**

Mr Boudant
Domaine de la Chauvinière – **4 gîtes pour 5 personnes, 3 à 4 personnes et 2 personnes**

Mme Meriel
Avenue de la Bredonne – Chez ma tante
1 gîte de 3 à 5 personnes

Mr Renault
Le Vivier Manoir – **2 gîtes pour 4 personnes et 8 personnes**

Mr Harvey
Le Grand Moulin Le Comte – chambre d'hôtes - **3 personnes**

La Grand'Ferme
Le Fougeray – **2 gîtes pour 1 à 65 personnes et 1 à 41 personnes**

Mr Diss
Le Fougeray – **1 gîte pour 5 personnes**

Mme Fouchard-Mason
La Hutterie – **1 gîte pour 6 personnes**

Mme Joss
Le Bois – chambre d'hôtes - **2 personnes**

Mr Feugier
Rue de Montgermont – **1 gîte pour 4 personnes**

Chemins et sentiers Pédestres

Le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR), est un outil qui recense dans chaque département les itinéraires ouverts à la randonnée non motorisée : pédestre, équestre et cyclo-touristique.

La commune de Bacilly avait fait inscrire les chemins du Moulin de la Fosse au Hamel dit «les Pièces»et le chemin rural 157 ainsi que le chemin de la Forgerie.

Nous proposons une boucle qui ferait le tour de la commune. Cette boucle est en partie bitumée, sauf sur les chemins ruraux. La circulation est relativement peu dense. Cela permettrait de faire connaitre notre commune, sachant que diverses variantes peuvent être étudies.

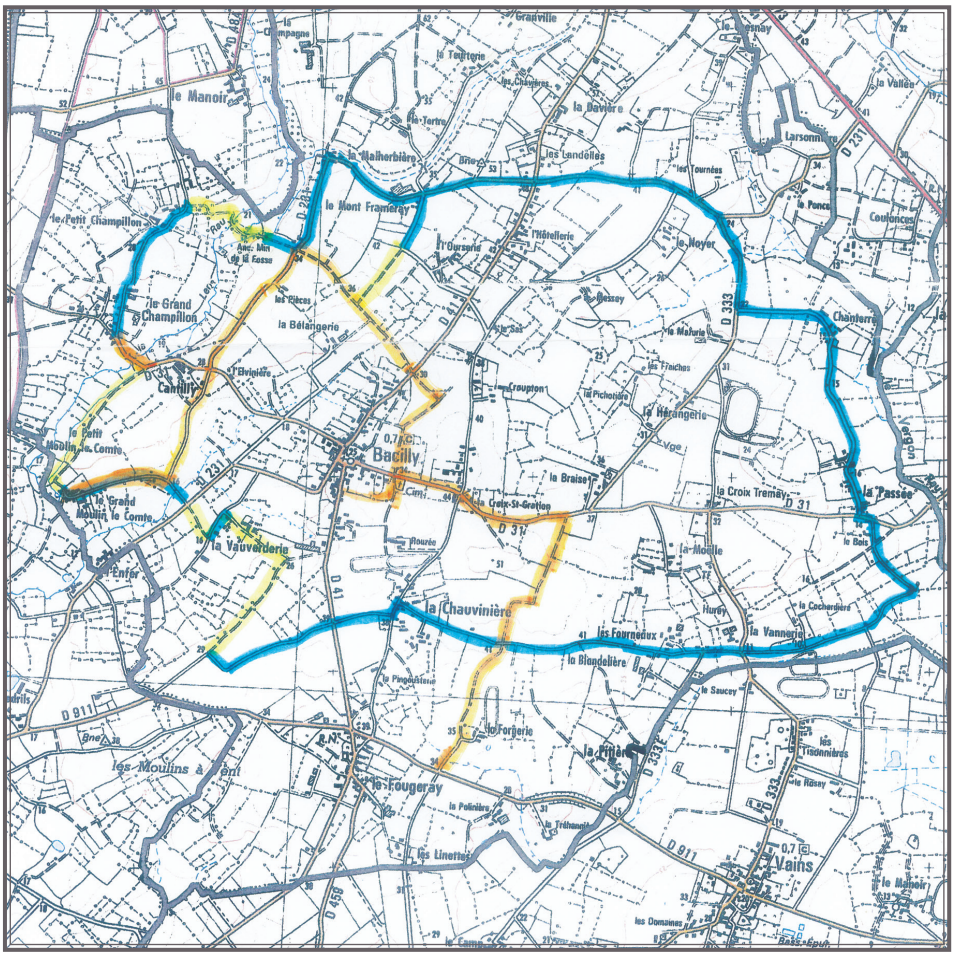

Nous pourrions utiliser la RD 231 en partant de CANTILLY, cette dernière étant déjà inscrite, serait empruntée jusqu'à la jonction avec la D333,ensuite la route de CHANTERRE puis celle du MARAIS en poursuivant par la BLANDELIERE et la CHAUVINIERE jusqu'au carrefour des VOLLIERS, traverser la RD 231 pour aller jusqu'au GRAND MOULIN LE COMTE, suivre le ruisseau de CANTILLY jusqu'à la RD 31 Jusqu'au GRAND CHAMPILLON, suivre la VC6 jusqu'au MOULIN DE LA FOSSE et prendre le CR du MOULIN DE LA FOSSE jusqu'a la D231. Nous proposons également d'inscrire le chemin du MONT FRAMERAY BIS VC 72 qui rejoint le circuit déjà inscrit. *(cf le plan ci-joint de ce circuit)*

La vie au Quotidien

Calendrier des événements au cœur du bourg :

2 août 2015 - Fête Saint Etienne organisée par le comité des fêtes. Apéro concert « Jet blast Rock » organisé par Céline, bar-épicerie.

25 août 2015 - Randonnée pédestre de 6 km *(rendez vous sur le parking de l'église à Champcey à 19h30).*

4 octobre 2015 - Marché artisanal et échange de plantes à la salle polyvalente.

Octobre 2015 - La date reste à définir pour effectuer une sortie pour les enfants et adolescents.

22 novembre 2015 - Spectacle de fin d'année à la salle des fêtes.

Au cours de la semaine :

Poissonnier passe le mardi midi

Pizza Pez le jeudi soir de 17h00 à 21h00, commandez vos pizzas sur place ou par téléphone au 06 32 88 24 97

Quelques règles à respecter :

Pour rappel, par arrêté préfectoral , les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore *(tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses...)* sont réglementés et ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h seulement**.

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure le principe général d'**INTERDICTION DU BRÛLAGE** à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestières, même pour les communes rurales, et ce, **tout au long de l'année**.
Les déchets végétaux doivent être :
compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie.